

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 20
- suffrages exprimés : 20
- pour : 20

DÉLIBÉRATION n° B2020/169

L'an deux mille vingt et le 08 décembre à 18 heures, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO, Jean-Bernard COLOMES et Martine LABAT

Absent excusé : Laurent LAGES

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Castillon pour le financement de travaux de réfection de voirie communale.

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Castillon sollicitant un fonds de concours d'un montant de 1 672.00 € à la CCPL pour l'opération : Travaux de réfection de voirie communale.

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Opération de travaux de réfection de voirie communale	17 002.00€	Subvention FAR	6 120.72 €
		Subvention DETR	5 780.68 €
		Fonds de concours CCPL	1 672.00 €
		Autofinancement commune	5 100.06 €
Total	17 002.00€	Total	17 002.00 €

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 1 672.00 € à la commune de Castillon pour le financement de l'opération de travaux de réfection de voirie communale.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 16 DEC. 2020